

CCHSCT du 8 novembre 2017

La réunion du CCHSCT a débuté dans une ambiance tendue, le mercredi 8 novembre, le même jour que la séance du CCFP, reconvoquée après le boycott du lundi 6 novembre.

FIPHFP: présentation du bilan annuel 2016

Le Directeur du fonds, M Desjardins, rappelle l'importance de la présence des organisations syndicales dans le FIPHFP.

Il souligne la hausse des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : 4,34 % dans la FPE, 6,39 % dans la FPT et 5,51 % dans la FPH.

Mais il déplore la situation critique du fonds avec des ressources liées aux contributions à la baisse depuis 6 ans, les recettes étant inférieures aux dépenses pour la 4^{ème} année consécutive avec une diminution du budget 2018 de 25%.

Le constat est alarmant : la durée de vie du FIPHFP s'en trouve limitée du fait de son mode de financement.

Le Directeur énonce les dépenses 2016 des quatre leviers d'intervention du fonds :

- √ 23,57 M€ pour la plate-forme des aides
- √ 13,28 M€ pour le programme accessibilité
- ✓ 56,55 M€ pour les conventions
- √ 55,75 M€ pour les partenariats (Agefiph; CNFPT; DGAFP (chèques vacances); FHF; Handisport...).

La CFDT rappelle que le coût du maintien dans l'emploi est une réalité mais les économies demandées au FIPHFP ne doivent pas être l'occasion de remettre en cause l'accompagnement du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Remettre en cause le maintien dans l'emploi, c'est multiplier des inaptitudes et des retraites avec des revenus bien souvent en dessous du seuil de pauvreté.

La CFDT demande de revoir plutôt les partenariats que les conventions, un désengagement sur ces dernières entrainerait un report et un engorgement de la plateforme des aides.

Il y a 232 000 agents en situation de handicap dans la Fonction publique : 58 % en catégorie C, 14 % en catégorie B et 14 % en catégorie A.

La CFDT interpelle sur ces chiffres qui peuvent refléter une forme de discrimination à l'embauche et/ou à un déroulement de carrière insuffisant des personnes en situation de handicap dont la majorité est en catégorie C.

La CFDT rappelle que le FIPHFP n'est un outil qui ne doit pas remplacer l'obligation des employeurs en termes de recrutement et de maintien dans l'emploi.

La CFDT demande qu'une véritable politique de prévention des inaptitudes soit mise en place et insiste pour une médecine renforcée.

La CFDT constate que des aménagements de postes sont acceptés mais sont rarement accompagnés par une organisation de travail adaptée.

Le Fonds pourrait obtenir des recettes autres que les contributions avec des ressources qui soient actées par la loi pour les rendre pérennes, le parlement doit y réfléchir.

Le Directeur rappelle que le rapport Igas/IGA est en cours ainsi que celui de la Cour des comptes.

La CFDT demande la présentation de ces rapports dès leur publication.

Rapport du stage de la promotion ISST 2016

Les vingt stagiaires ont été formés en alternance pendant huit mois avec des stages et des réalisations de productions écrites.

Une partie de la formation se fait sur le poste de travail avec des actions précises comme participer à un CHSCT, un CT, etc., et un référent les accompagne.

Les modules de formation ont été retravaillés et des rencontres avec les inspecteurs du travail sont programmées.

Un sujet pour 2017, le « recours à l'expertise » suite à la demande du CHSCT. Le dossier d'étude aura trois parties :

- ✓ Cadre institutionnel
- ✓ Observations sur le terrain
- ✓ Quels besoins, quelles évolutions ?

Cela implique une meilleure connaissance du document unique sur l'évaluation des risques : RPS, CMR...

Le constat des inspecteur.rice.s Santé et sécurité au travail (ISST)

Ils constatent trop de difficultés de budget pour la mise en œuvre des plans de prévention, des niveaux et des délais compliqués avec des différences d'un établissement à l'autre.

Ils déplorent le peu d'outils méthodologiques et le manque de suivi. Le document unique manque de lisibilité et devrait être plus et mieux exploité.

Ils préconisent d'avancer sur un projet plus fédérateur, d'être acteurs de la prévention avec les chefs de service et les agents au travers d'une vision dynamique avec un programme d'actions.

Ils demandent de professionnaliser et valoriser les acteurs de prévention.

Ils insistent sur l'importance du dialogue social et sur la confiance entre les acteurs.

Ils constatent une sous-déclaration des maladies professionnelles et le manque d'enquête sur les accidents.

Ils déplorent le manque de contrôles, par exemple, chaque établissement du ministère de la Culture est inspecté une fois tous les 10 ans. De plus, les CHSCT ont des prérogatives insuffisantes.

Les ISST demandent enfin le pouvoir d'injonction à l'identique des inspecteurs du travail.

La CFDT trouve ce rapport intéressant avec toutefois le regret de ne pas avoir plus d'éléments statistiques permettant d'établir un comparatif et de dégager des tendances.

La CFDT souscrit à toutes les propositions des ISST dont deux en priorité :

- ✓ La valorisation de leur parcours professionnel et l'octroi du pouvoir d'injonction.
- ✓ L'implication des encadrants avec plus de formation sur les RPS et qu'elle soit prise en compte dans leur évaluation.

La CFDT regrette que les préconisations de 2009 et 2013 soient non suivies car non visibles et demande que les préconisations émises lors du séminaire Anact soient appliquées.

La DGAFP reconnait que le Duerp est un outil juridique et qu'il faut des actions qui en découlent.

Une réflexion est en cours sur la capitalisation des compétences acquises par les ISST mais la fonction de médiateur des ISST et non seulement de contrôleur ne justifie pas qu'ils obtiennent le pouvoir d'injonction.

La Formation spécialisée SST du Conseil Commun (FS4) étudiera le travail de l'Anact sur les RPS suite aux préconisations issues du séminaire.

La DGAFP fait un point sur l'application du décret de 2015 sur le suivi médical post professionnel : tous les ministères n'ont pas répondu (6 à ce jour), le rapport sera présenté au CCHSCT de début 2018.

Délégation CFDT: Muriel Scappini (Uffa), Bernard Damothe (Finances), Stéphane Hampartzoumian (PSTE), et Gwenaelle L'Huilliere (FGTE).